

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 DECEMBRE 2017**

- **Fixation des attributions de compensations définitives de la Communauté de Communes** : Le conseil municipal approuve le montant des attributions de compensations définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise au titre de l'année 2017 et des années suivantes sauf nouveaux transferts de compétences (montant provisoire 42 706€, montant révisé 42718€ – charges tourisme transférées 378.00€), soit 42 340€.
- **Recensement des projets 2018** : Le conseil municipal décide d'inscrire le projet de restauration de la couverture de l'église côté nord afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat.
- **Rythmes scolaires** : Le Maire donne lecture du courrier adressé à l'inspection académique qui valide le retour de la semaine à 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, en accord avec les écoles de Beillé et Duneau et le Sivos Beillé-Duneau.
- **Convention frelons asiatiques** : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles de la Sarthe, pour le plan d'action collectif du frelon asiatique.
- **Convention cadre effacement des réseaux Orange** : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et le devis Orange pour l'équipement de communications électroniques 10 570.00€, et le génie civil 2 658.16€. Les crédits seront prévus au budget 2018.
- **Tarifs des salles et cimetière** : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location des bâtiments communaux et du cimetière pour l'année 2018.
- **Téléphonie de la Mairie et du Sivos** : Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis R'lan pour la fourniture de matériels et abonnement des lignes de la Mairie. Le Sivos prend à sa charge la liaison entre les deux classes de l'école de Duneau.
- **Décision modificative** : Le conseil municipal prend la décision modificative suivante afin de couvrir le dépassement du chapitre 65 : dépenses imprévues – 1410€, article 6531 + 1410€.
- **Association Aloïsia Syndrome de Coffin-Siris** : Les parents d'Aloïsia, domiciliés sur la commune de Vouvray-sur-Huisne, souhaitent réserver la salle polyvalente de Duneau pour l'organisation d'un vide-dressing, les fonds seront reversés à l'association d'Aloïsia, petite fille scolarisée à l'école de Beillé et accompagnée d'une AVS, atteinte du syndrome de Coffin-Siris (difficultés alimentaire, ORL, malformations cardiaques et larynx). Le conseil municipal accepte de leur louer la salle polyvalente le 4 mars 2018 à titre gratuit.
- **Accessibilité** : Il est prévu en début d'année 2018 : porte d'entrée de la salle associative, rampe d'accès à l'église, cheminement mairie et salle polyvalente, stationnement handicapé près de l'église.